

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 29 Mars 2007 à SANILHAC SAGRIES**

L'an deux mille sept, le vingt neuf mars, à 18h30, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à SANILHAC SAGRIES, en séance publique sous la présidence de Daniel ROUX, Président.

PRESENTS : MM. LAFONT. CLENET. TIEBOT. FROMENTIN; Mmes PEREZ. BADET GENAY MM.JUVIN.VILLARD.PASCAL.CARON.JACINTO.LECAILLE.ROMIEU.PESENTI.PEDRO.BALSAN. FAIVRE.DHOMBRES.BRAILLY.BLANCHON.MmePETITPAS.MM.VEYRAT.COLOMB.BOISSON ROUAUD.TANDILE.VINCENTMmeREY-PRIEUR. MM. BALME.CANAL. CASTAGNIER.BRUGUIERE. MAZIER.MmeFERNANDES.MM. DEPASSE. LANDOUZY.EKEL.POUDEVIGNE.COUTANT.BOYER.
EXCUSES: MM.TEULLE.Mmes ROUSTAN.RAOUX. MENDEZ. MM.MAZEL ALMERAS.PARADIS. BOURGEOIS. LIMOGES. TERMOZ. BRUNEL.

POUVOIR : Mme BRAYDE Martine donne pouvoir à M. JACINTO Marcel C.C. du grand Lussan Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : M. JACINTO Marcel C.C. du Grand Lussan

M. CASTAGNIER accueille l'ensemble des délégués du SICTOMU à SANILHAC SAGRIES.
M. ROUX souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Le marché de gazoil,
- Modification du montant du marché ECOVERT (colonnes enterrées)
- C.D.D. Responsable Qualité (congés maternité de l'agent Laetitia REMOND).

1 - Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 14 Février 2007

Ce P.V. reprend l'ensemble des votes effectués lors de cette dernière Assemblée Générale et les différents débats.
Le Comité Syndical doit approuver ce P.V.

M. CASTAGNIER souhaite que soit rajouté au P.V. son intervention lors de la question portant sur le rejet de l'offre du SICTOMU au marché de collecte de l'Hôpital Général d'Uzès.

M. CASTAGNIER indique en effet que le Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Général est le Maire d'Uzès.

-Procès verbal adopté à l'unanimité

2 - Administration Générale

2-1 – Budget 2007

M. ROUX procède à la lecture intégrale du budget par section.

M. ROUX précise que la ligne 62878 (remboursement Sud Rhône Environnement.) a nettement diminué car le quai de transfert a été repris par le SICTOMU et que plusieurs coûts financés les années précédentes sont inscrits dans les articles correspondants (personnel, remboursement d'emprunts – capital et intérêts...)

Le chapitre 12 (personnel) augmente en raison notamment de la revalorisation du point d'indice et l'intégration de M. LIMMOIS.

Il est à noter l'augmentation de la participation des professionnels notamment en déchetteries.

M. CLENET : Est-ce que le coût du traitement a augmenté ?

M. ROUX : oui en raison de l'augmentation du coût du transport et du coût de traitement des déchets (selon une formule d'actualisation prévue)

- Budget adopté à l'unanimité

2-2 – Produit attendu 2007 (Communautés de communes) et taux de T.E.O.M. (Commune de Foissac)

M. ROUX explique que c'est la dernière année de lissage pour passer de la population R.G.P. (Recensement Général de la Population) à la population D.G.F.(Dotation Globale de Fonctionnement) dans le calcul du produit attendu.

Il est précisé le détail du calcul, à savoir :

- Produit attendu par commune = coût moyen par habitant x nombre habitants D.G.F. 2007

Enfin, on peut constater une baisse des bases pour certaines communes en raison des exonérations de T.E.O.M.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-3 – Marchés 2006 / Bilan

Conformément à l'article 138 du Code des marchés Publics, la liste des marchés conclus l'année précédente doit être publiée. cf. feuille ci-jointe.

2-4 – Convention de Délégation de Gestion des Risques Statutaires

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (aliéna2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales, le SICTOMU donne délégation au Centre Départemental de Gestion du gard pour assurer la gestion des sinistres, affectant son personnel et entrant dans le champ d'application exclusif du contrat cadre d'assurance contre les risques statutaires, signé par le Centre de Gestion et du contrat individuel signé par la collectivité avec cette même compagnie.

La délégation actuelle se termine le 31 décembre 2007. Il est proposé de renouveler cette délégation avec le Centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2008.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-5 – Transfert Emprunts Sud Rhône Environnement. / Centre de Transit – ARGILLIERS

Par délibération du 19 décembre 2006, le Syndicat Sud Rhône Environnement a décidé de transférer au SICTOMU le centre de transit situé sur la commune d'ARGILLIERS.

Par délibération n° 63-2007 du 15 Février 2007 le SICTOMU accepte le transfert du bâtiment du quai de transit ainsi que la prise en charge du personnel, de tous les dossiers et contrats liés à cet équipement tant du point de vue financier que du point de vue technique

Cet équipement a été construit et financé par Sud Rhône Environnement. Le bien ayant été transféré, le SICTOMU se substitue à Sud Rhône Environnement dans ses droits et obligations découlant des contrats de prêts affectés au financement de cette opération pour les contrats suivants :

- MIN 222291/229055/02 – durée 20 ans – montant 570 000.00 €
- MIN 222291/229055/01 – durée 20 ans – montant 310 000.00 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de ce transfert

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-6 – Marché gazoil

Le marché gazoil prend fin au mois de juin 2007. Il est proposé de procéder au lancement d'un nouveau marché selon une procédure adaptée pour la période du 01/07/2007 au 30/06/2008 et d'autoriser le président à signer le marché.

-Proposition adoptée à l'unanimité

3 - Ressources Humaines

3-1 –Règlement Intérieur du SICTOMU

Le SICTOMU possède à ce jour un règlement intérieur. Face à certaines difficultés rencontrées dans les services techniques et sur conseil de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection), il est conseillé de modifier le

règlement intérieur. Il est proposé de rajouter une mention permettant à l'autorité territoriale de contrôler l'état d'alcoolémie d'un agent afin de prévenir d'éventuels risques sur sa personne et à autrui dans le cadre de son activité.

M. CLENET : quel type de sanction est prévu ?

M. ROUX : la commission du personnel statuera dans le cadre d'une procédure disciplinaire classique.

M. ROMIEU : cela peut créer des problèmes dans les relations et la gestion des ressources humaines. Il faudrait notamment informer au préalable le personnel.

M. ROUX : cette mesure est à ce jour en cours de validation par la Commission Technique Paritaire. A l'issue de l'accord, une information sera faite en présence du médecin du Centre de Gestion.

-Approbation à l'unanimité

3-2 – Création d'un poste de responsable qualité en C.D.D. à compter du 1^{er} juin 2007

Monsieur le président explique que le Syndicat s'est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche qualité Iso 9001 V 2000 intégrant des objectifs environnementaux et sécurité depuis le mois de juin 2006.

Pour poursuivre la phase de déploiement de cette démarche et atteindre l'objectif de certification ISO 9001 en mars 2008, le SICTOMU souhaite recruter, en CDD, un "Responsable Qualité" en remplacement de l'actuel agent pendant le congé de maternité.

-Approbation à l'unanimité

3-3 – Pérennisation de Postes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte à la source, conformément aux prévisions, des moyens humains supplémentaires ont été mis en place pour les collectes des bacs individuels et des colonnes (accroissement des tonnages). Dans un système qui était en phase de lancement les recrutements ont été réalisés dans le cadre de C.D.D. (Contrat à Durée Déterminée). Sept salariés ont ainsi été recrutés et financés au cours de l'année 2006.

Cette première phase étant aujourd'hui terminée, il est proposé, dans le respect du cadre légal, de pérenniser cinq emplois par la création de postes statutaires.

-Proposition adoptée à l'unanimité

4 – Développement / Projets

4-1 – Huile Végétale Pure (H.V.P.) / Convention

Le SICTOMU souhaite utiliser de l'Huile Végétale Pure pour les véhicules de collecte dans le cadre de sa démarche "Qualité" intégrant la dimension environnementale. Il s'agit pour le SICTOMU, en particulier, d'assumer sa responsabilité quant à l'émission de gaz à effet de serre.

Depuis la loi des finances rectificative du 30 décembre 2006, les collectivités sont autorisées à utiliser jusqu'à 40% d'Huile Végétale Pure pour la consommation de carburant.

Cette possibilité est conditionnée à la signature d'un protocole entre le SICTOMU, la Direction Régionale des Douanes et la Préfecture permettant de suivre l'évolution de l'expérimentation en terme qualitatif notamment.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à signer cette convention.

-Proposition adoptée à l'unanimité

Note : Il a été transmis à la Préfecture du Gard notre souhait d'expérimenter l'utilisation d'Huile Végétale Pure. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.

4-2 - Convention de Partenariat avec l'A.E.M. (les Amis des Enfants du Monde) et la Croix Rouge Française

Le SICTOMU, l'association les Amis des Enfants du Monde et la Croix Rouge Française s'engagent ensemble dans cette démarche en signant le 3 avril 2007 une convention de partenariat : pour chaque tonne de bouteilles et flacons en plastique collectée dans les colonnes jaunes, 15 € seront versés à chaque association. L'objectif de ce partenariat est une opération "gagnant – gagnant" dans laquelle il y a développement de la démarche de tri et action de solidarité.

Il est proposé d'autoriser le président à signer cette convention.

-Proposition adoptée à l'unanimité

4-3 – Marché colonnes enterrées ECOVERT

Il est proposé de modifier le montant exact du marché concernant le lot 1 attribué à ECOVERT pour les colonnes enterrées en transférant une partie de la tranche conditionnelle vers la tranche ferme, soit un total de 497 355.00 € H.T.

M. MAZIER : quel est le délai d'implantation des colonnes ? UZES semble bénéficier de certaines facilités.

M. ROUX : les colonnes actuellement enterrées sur UZES concernent en fait le marché de 2006. Il y a près d'un an de retard pour la ville d'UZES.

-Proposition adoptée à l'unanimité

5 – Questions diverses

5-1 – Caractérisation des Emballages par Commune

M. ROUX fait état d'une mauvaise qualité dans le tri de déchets en particulier pour les matériaux déposés dans la colonne « emballages ». En conséquence, des caractérisations par commune vont être organisées où les délégués seront conviés et les résultats seront remis aux communes

M. CASTAGNIER souhaite remercier les agents qui effectuent les caractérisations sur Argilliers car les conditions ne sont pas très agréables.

M. ROUX indique aussi que des visites du C.V.D. (Centre de Valorisation des Déchets) à BEUCAIRE vont être organisées.

5-2 – Ressourcerie / Recyclerie

Une étude de faisabilité de construction d'une recyclerie va être lancée prochainement.

5-3 – Site Internet

A l'occasion de la mise en place de la collecte séparative des piles et batteries usagées, une actualité ainsi qu'une nouvelle sous rubrique (je trie – les piles) ont été mises en ligne sur www.sictomu.org.

Une rubrique Q.S.P. (Questions Souvent Posées) va être créée sur le Site Internet du SICTOMU.

Le président,



Daniel ROUX